



APPLICATION DE GÉOMEMBRANES

Contexte des marques ASQUAL Service et Qualification d'entreprise d'application de Géomembranes



La plupart des ouvrages souterrains et de génie civil de rétention d'eau ou de stockage de déchets solides ou liquides, utilisent très largement les géomembranes synthétiques et bitumineuses. Le développement des Dispositifs

d'Étanchéité par Géomembrane a été soutenu sur le marché français par l'arrivée en grand nombre de produits et d'entreprises d'application. Cependant, ce développement a été également à l'origine de l'émergence de nombreuses pathologies, susceptibles parfois de remettre en cause le choix des géomembranes comme solution pérenne d'étanchéité de ces ouvrages.

La certification de service, en complément de la certification de produit, apparaît comme une solution permettant de **fiabiliser** l'application des géomembranes (contrôle et limite d'endommagement) et permettant de **réduire** les **coûts de non-qualité** (sinistres) dans les travaux d'étanchéité.

Les certifications ASQUAL Service - Application de Géomembranes - Soudage et Responsabilité de chantier

La certification de service "application de géomembranes" est attribuée à toute personne morale – applicateur de géomembranes disposant d'un matériel, de matériaux et de personnel répondant aux exigences définies dans les référentiels techniques (Soudage ou Responsabilité de chantier).

Pour le volet soudage, l'entreprise est jugée sur :

- **L'engagement de service** : l'entreprise doit avoir au moins 2 soudeurs habilités pour un matériau donné.
- Le niveau de **connaissance théorique** de ses soudeurs en termes de matériaux, contrôles et dispositions constructives.
- La **disponibilité du matériel de soudage et de contrôle**, étalonné et en état de fonctionnement.
- Les **autocontrôles** des soudures réalisés sur site.
- La **qualité des assemblages réalisés**, notamment la résistance mécanique (mesurée en laboratoire accrédité ISO 17025) et l'étanchéité (contrôle non destructif avec un appareillage de référence sur site).

La certification de l'entreprise et les habilitations des soudeurs pour un matériau donné sont valables 3 ans ou 5 ans après un renouvellement, sous réserve de contrôle de suivi conforme.

Pour la responsabilité de chantier, l'entreprise est jugée en complément sur :

- Le niveau de **connaissance théorique** de ses responsables de chantier en termes de gestion de la qualité, d'hygiène et sécurité, de gestion du chantier, de matériaux et procédés, des contrôles et des dispositions constructives.
- L'étude et l'évaluation de la **complétude du dossier de récolement** (fiche de réception support et matériaux, fiches de contrôle des soudures, plan de récolement, non conformités éventuels, moyens humains et matériels) en application des critères du référentiel technique responsabilité de chantier.

La certification de l'entreprise et les habilitations des responsables de chantier sont valables 5 ans, sous réserve de contrôle de suivi conforme.

Qualification - entreprise d'application de géomembranes

La qualification d'entreprise d'application de géomembranes est attribuée aux entreprises ayant obtenues au préalable les certifications ASQUAL service "Application de Géomembranes". Cette qualification couvre les activités référencées selon la nomenclature de la FNTP : réservoir d'eau, bassin relatif à l'épuration des eaux usées, ouvrage de stockage et de traitement de déchets, étanchéité d'ouvrage de génie civil de l'eau, étanchéité d'ouvrage et cuvelage, stockage-décharge-bassin de rétention, réhabilitation-aménagement paysager de site.

Une **enquête de satisfaction** est menée au préalable par l'ASQUAL auprès de clients, de donneurs d'ordre et d'utilisateurs afin de disposer de la vision la plus complète de la qualité perçue et du respect des engagements.

Un **audit** est réalisé au siège et sur des chantiers. L'entreprise est évaluée sur la base de critères techniques, administratifs et organisationnels portant sur les thématiques suivantes :

- **Une proposition technique et commerciale précise de la prestation** : matériaux, personnel, matériel de soudage et de contrôle, qualité de l'organisation, délai et coût.
- **Une réalisation conforme à la proposition avec contrôle des points clés** : qualité des matériaux géotextiles et géomembranes, qualité de la prestation de soudage et de suivi de chantier, engagements à la livraison de l'ouvrage, respect des délais et des coûts.
- **Un contrôle de l'organisation qualité de l'entreprise** : gestion des moyens techniques et du personnel, enquêtes clients, assurances requises, références techniques et respect des exigences administratives et fiscales.

La qualification d'entreprise est attribuée à l'issue de l'avis de décision du Comité Technique pour 3 ans, sous réserve des contrôles annuels satisfaisants.



Carte de soudeur et de responsable de chantier exigibles sur chantier. Leur validité est vérifiable sur la liste des entreprises certifiées sur www.asqual.com

